

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 29 mars 2017**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL – Christian CORVELLER – Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS - Patrick NINAT – Serge MICHEL – Myriam DAVID – Rachel OGIER -Raymond GELEOC - Cécile LEFRESNE – Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Michèle FRANCOIS à Jean-Paul LE BOËDEC  
Tomaszh TROCHOWSKI à Daniel CORNEE  
David ISABEL à Patrick NINAT

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**- Séance du 29 mars 2017 -**  
**ORDRE DU JOUR**

**Affaires générales**

I - Affaire CRIDLAND/ HARRIS -HARIES - Autorisation donnée au Maire d'accepter l'organisation d'un bornage judiciaire

**Délégation de Service Public**

II - Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

**Finances - budgets**

III - Fixation du forfait communal pour l'année 2017 dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC Notre-Dame – Approbation

IV - Subvention - Œuvres sociales scolaires de l'année 2017 pour l'école Notre-Dame

V - Proposition des taux d'imposition de l'année 2017 – Approbation

VI - Proposition de versement d'une subvention d'équipement à l'association Société des Courses Hippiques dans le cadre des travaux de sécurisation et de modernisation des infrastructures – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer la convention de financement, ainsi que toutes les autres pièces y afférant

VII - Finances – Budgets primitifs 2017 – Commune et budgets annexes – Approbation

**Marchés Publics et financement des opérations**

VIII - Marché Public - Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, d'alimentation en eau potable rue Trévenec - Approbation du marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant

IX - Mise à jour de l'étude d'incidence de la station d'épuration de Pont-Latten - Approbation du projet et de son plan de financement

X - Etude technico-économique sur le transfert de la Station d'épuration de Pont-Kroazig sur le réseau de Plouguernevel ou réhabilitation de la station existante - Approbation du projet et de son plan de financement

**Délégations du Conseil Municipal au Maire**

XI - Rapport d'information – Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **INFORMATIONS**

- Principe du soutien financier de la Commune de Rostrenen au Bad'Club Rostren si celui-ci monte en N1 à l'issue des play-offs.
- Tableaux de la tenue des bureaux de vote de l'élection du Président de la République des 23 avril et 7 mai 2017 + scrutateurs

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

La séance du Conseil Municipal est ouverte par Monsieur Alain ROLLAND à 20h35 qui préside la séance jusqu'à l'arrivée de Monsieur le Maire retenu par une réunion du Pays COB..

Annick TURMEL est élue secrétaire de séance.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Président propose une suspension de séance pour permettre à chacun de s'exprimer sur un sujet prévu à l'ordre du jour. Aucune observation n'est proposée.

|   |
|---|
| <b><u>Objet</u></b><br><b><u>Affaire CRIDLAND/ HARRIES -HARRIS - Autorisation donnée au Maire d'accepter l'organisation d'un bornage judiciaire</u></b> |
|---|

**Rapporteur** : Albert REGAN

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est vue assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Guingamp à la demande de M. et Mme. CRIDLAND concernant un problème de bornage amiable au Bourg de Bonen concernant plusieurs parties à l'affaire.

Ce bornage amiable a été réalisé par le Cabinet Roux-Jankowski le 14 avril 2015 et celui-ci n'a pas été validé par l'une des parties, à savoir HARRIES-HARRIS.

Un bornage judiciaire doit être proposé lors d'une audience le 6 avril 2017 devant le TGI de Guingamp.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'organiser un nouveau bornage contradictoire entre toutes les parties à l'affaire.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

-d'approuver le principe d'organiser un nouveau bornage contradictoire entre toutes les parties à l'affaire.

**VOTE**  
**Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Pour</b>       | <b>21</b> : Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0   |
| <b>Abstention</b> | 0   |

**Objet :**  
**Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis**

**Rapporteur :** Daniel CORNEE

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative aux délégations des services publics de la commune de ROSTRENEN doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire est Président de droit de la Commission d'Ouverture des Plis.

**ELECTION DES TITULAIRES :**

La liste déposée dans les conditions fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 est la suivante :

|   |
|---|
| Liste 1   |
| ➤ Albert REGAN<br>➤ Annick LE MÉHAUTÉ<br>➤ Raymond GÉLÉOC |

Il est procédé au scrutin :

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Nombre de votants : | Suffrages exprimés : |
| Nombre de voix      | Liste 1              |
|                     |                      |

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

:

|   |
|---|
| Membres titulaires  |
| ➤ Albert REGAN<br>➤ Annick LE MÉHAUTÉ<br>➤ Raymond GÉLÉOC |

**ELECTION DES SUPPLEANTS :**

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

|  |
|--|
| Liste 1  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gérard LE GOÏC</li> <li>➤ Patrick NINAT</li> <li>➤ Noël LUDE</li> </ul> |

Il est procédé au scrutin :

|                     |         |                      |  |
|---------------------|---------|----------------------|--|
| Nombre de votants : |         | Suffrages exprimés : |  |
| Nombre de voix      | Liste 1 |                      |  |
|                     |         |                      |  |

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

|  |
|--|
| Membres suppléants   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gérard LE GOÏC</li> <li>➤ Patrick NINAT</li> <li>➤ Noël LUDE</li> </ul> |

### VOTE

#### Approbation à l'unanimité des membres présents

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Pour</b>       | 21 : Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0  |
| <b>Abstention</b> | 0  |

### Objet

**Fixation du forfait communal pour l'année 2017 dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC Notre-Dame – Approbation**

**Rapporteur** : Annick LE MEHAUTE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire du 6 août 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2015,

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que la révision du contrat d'association a été initiée par la Commune de ROSTRENEN en 2008 afin de se conformer à la circulaire du 6 août 2007 relative aux modifications apportées par la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004

relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat d'association.

La base de calcul élève se fait sur les éléments d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de Rostrenen et sur la moyenne des 6 dernières années de 2010 à 2015.

Le résultat de ce calcul a donné les chiffres suivants :

- coût d'un élève en école maternelle : 1 346,95 €
- coût d'un élève en école élémentaire : 587,83 €

Pour information, le forfait communal n'est versé que par rapport aux enfants Rostrenoïses scolarisés à l'école Notre-Dame.

**\* Détermination du forfait :**

Calcul pour l'année 2017 :

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - 30 élèves scolarisés en maternelle :                                    | 30 x 1 346,95 € = 40 409 €      |
| - 63 élèves scolarisés en élémentaire :                                   | 63 x 587,83 € = <u>37 033 €</u> |
|   | Sous-Total : 77 442 €           |
| - Déduction prise en charge du transport et des entrées piscine en 2017 : | <u>- 5 070 €<sup>1</sup></u>    |
| <b>Total forfait communal à verser en 2017 :</b>                          | <b>72 372 €</b>                 |

Pour l'année 2017, la somme qui sera versée à l'OGEC Notre-Dame sera d'un montant de 72 372 €.

Suite aux éléments d'information énoncés ci-avant, Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention portant contrat d'association avec l'OGEC Notre-Dame et demande au Conseil Municipal d'en approuver les modalités et de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'approuver les termes du contrat d'association annexé à la présente délibération et autorise le Maire à la signer.
- d'approuver le versement du montant du forfait communal à l'OGEC Notre-Dame pour l'année 2017 évalué à 72 372 €.

**VOTE**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Pour</b>       | <b>19</b> : Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0   |
| <b>Abstention</b> | <b>2</b> : Cécile LEFRESNE - Noël LUDE  |

<sup>1</sup> Le coût du transport et des entrées piscine des élèves de Rostrenen a déjà été pris en compte dans le calcul du forfait communal, il convient donc de le retirer sachant que la commune subventionne l'établissement à ce titre.

**Objet :**  
**Subventions aux écoles au titre de l'année 2017 –**  
**Œuvres Sociales Scolaires pour l'école Notre-Dame - Approbation**

**Rapporteur :** Nolwenn BURLLOT

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 mars 2017,

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,  
 DÉCIDE :

- d'attribuer à l'école Notre-Dame les subventions mentionnées dans le tableau annexé ci-joint pour l'année 2017.

| Libellés   | Montants TTC       |
|--|--------------------|
| Classe de neige (élémentaire : 23 élèves x 200 €)      | 4 600,00 €         |
| Classes de découverte (maternelle : 8 enfants x 100 €) | 800,00 €           |
| Transport piscine + entrées (Rostrenois)               | 5 070,00 €         |
| Arbre de Noël (enfants 30 x 15 €)*                     | 450,00 €           |
| <b>Sous-Total œuvres scolaires</b>                     | <b>10 920,00 €</b> |

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Pour</b>       | <b>21</b> : Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0  |
| <b>Abstention</b> | 0  |

**Objet :**  
**Proposition des taux d'imposition de l'année 2017 –**  
**Approbation**

**Rapporteur :** Annick LE MEHAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

| <b>FISCALITE</b>        | <b>Taux Rostrenen</b> | <b>Bases attendues<br/>en €</b> | <b>Contributions<br/>2017 en €</b> |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| <b>Taxe Habitation</b>  | 14,11%                | 3 728 000                       | 526 021                            |
| <b>Foncier Bâti</b>     | 17,42%                | 4 028 000                       | 701 678                            |
| <b>Foncier non Bâti</b> | 63,86%                | 104 000                         | 66 414                             |
| <b>Total</b>            |                       |                                 | <b>1 294 113</b>                   |

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 23 mars 2017, Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2017 :

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Taux taxe d'habitation            | 14,11 % |
| Taux taxe sur le foncier bâti     | 17,42 % |
| Taux taxe sur le foncier non-bâti | 63,86 % |

Dans la loi de finance de l'année 2017, il est prévu une revalorisation des bases de 0,04 %.  
 Le produit fiscal des 3 taxes attendu en 2017 serait le suivant :

**VOTE :**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Pour</b>       | <b>18</b> : Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL |
| <b>Contre</b>     | 0  |
| <b>Abstention</b> | <b>3</b> : Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE  |

**Objet**  
**Proposition de versement d'une subvention d'équipement à l'association Société des Courses Hippiques dans le cadre des travaux de sécurisation et de modernisation des infrastructures – Approbation et autorisation donnée au Maire de signer la convention de financement, ainsi que toutes les autres pièces y afférant**

**Rapporteur :** Annick LE MEHAUTE

La " Société des Courses Hippiques " dont le siège est à Rostrenen a pour objet le développement des courses de chevaux (cross-country, steeple-chase, concours, etc...)

Dans le cadre de son projet de travaux de sécurisation et de modernisation des infrastructures d'accueil du champ de course, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 3 novembre 2016, l'association a adressé un dossier à M. Le Maire qui comporte :

- sur le projet de réalisation des travaux suivants :
    - sécurisation du public par la modification de la sortie des chevaux du rond de présentation vers la piste
    - l'aménagement d'un terrain acquis par l'association afin d'accueillir des manifestations culturelles et ludiques,
    - la construction d'une salle des commissaires rendue nécessaire pour des raisons d'efficacité et de confidentialité,
- .../...
- le plan de financement du projet.

| Devis des travaux      | Montant HT      | Financement                 | Montant HT      |
|------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Salle des commissaires | 41 577 €        | Commune de Rostrenen - 20 % | 11 350 €        |
| Entreprise GUEGAN      | 12 223 €        | Société des courses - 80 %  | 45 400 €        |
| Architecte             | 1 500 €         |                             |                 |
| SARL Courtel           | 1 450 €         |                             |                 |
| <b>Total</b>           | <b>56 750 €</b> | <b>Total</b>                | <b>56 750 €</b> |

Au vue, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à la " Société des Courses Hippiques " une subvention de 11 350 euros correspondant à un taux de financement de 20 % du montant des travaux hors-taxes sur les travaux listés ci-avant.

Cette dépense sera imputée au chapitre 204 et à l'article 20422 – subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations;

- d'autoriser M. Le Maire à signer avec l'association la convention ci-annexée précisant les conditions de financement des travaux (*objectifs, calendrier de l'opération, coût et plans de financement, compte-rendu de l'opération.*) ;

- d'autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces nécessaires, et notamment l'arrêté d'attribution de la subvention.

Albert REGAN précise qu'il s'agit du 150<sup>ème</sup> anniversaire des courses à Rostrenen et explique en quoi consistent les travaux.

Noël LUDE demande si France Galop participe à ces travaux.

Albert REGAN : Normalement oui, mais il n'a pas été possible de préciser exactement les financeurs du fait de modifications des critères d'attribution des subventions.

### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Pour</b>       | 21 : Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0  |
| <b>Abstention</b> | 0  |

### **Objet**

#### **Finances – Budgets primitifs 2017 – Commune et budgets annexes – Approbation**

Monsieur le Maire étant arrivé, il prend la présidence de séance à 21h00.

**Rapporteur** : Annick LE MEHAUTE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire lors de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2017,

Vu l'avis de la commission des finances s'étant réunie le 23 mars 2017,

Le Conseil Municipal,  
Réuni ce jour, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LE BOËDEC,

Après avoir entendu le budget principal de la commune, le budget annexe du service public de l'assainissement, le budget annexe du service public de l'eau potable, le budget annexe du lotissement Kastell Losket et le budget annexe du lotissement Kastell Dour, et ce pour l'exercice 2017,

M. Le Maire précise la philosophie de construction et de propositions de budgets pour l'année 2017. Depuis 2008, les dépenses de fonctionnement et recette de fonctionnement représentent environ 3,5 millions d'euros avec une minoration des recettes car on ne dispose pas encore de toutes les dotations ; et 1 millions d'euros d'investissement et en fonction des possibilités.

### **DECIDE :**

- d'approuver les budgets primitifs pour l'exercice 2017 mentionnés ci-avant tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

**VOTE :**  
**Budget principal**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Pour</b>       | <b>20</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - |
| <b>Contre</b>     | 0  |
| <b>Abstention</b> | <b>03</b> : Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE   |

**VOTE**  
**Budgets annexes**  
**Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Pour</b>       | <b>23</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0   |
| <b>Abstention</b> | 0   |

|   |
|---|
| <b><u>Objet</u></b><br><b><u>Marché Public - Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, d'alimentation en eau potable rue Trévenec - Approbation du marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant</u></b> |
|---|

**Rapporteur** : Albert REGAN

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux sur les réseaux souterrains de la rue Trévenec : assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi que le réseau d'eau potable.

Suite à une consultation, c'est l'entreprise TOULGOAT qui est la mieux disante pour un montant de 85 000,00 € H.T., soit 102 000,00 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le marché, ainsi que toutes les autres pièces y afférant.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'autoriser Le Maire à signer le marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, d'alimentation en eau potable de la rue Trévennec avec l'entreprise TOULGOAT pour un montant de 102 000 € TTC, ainsi que toutes les autres pièces y afférant,

Myriam DAVID : Comment va se passer la circulation et le stationnement autour de l'école ?

Nolwenn BURLLOT précise que le Directeur est informé.

Albert REGAN : Durant les travaux, la sortie/entrée de l'école se fera au niveau du portail rue de Metz comme avant.

### VOTE

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Pour</b>       | <b>23</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomasz TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0   |
| <b>Abstention</b> | 0   |

### Objet

#### **Mise à jour de l'étude d'incidence de la station d'épuration de Pont-Latten - Approbation du projet et de son plan de financement**

**Rapporteur** : Daniel CORNEE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour l'étude d'incidence de la station d'épuration de Pont-Latten. Il s'agit d'obtenir un nouvel arrêté préfectoral autorisant les normes de rejet acceptables dans le milieu récepteur après traitement.

Suite à une consultation, c'est le cabinet NTE - Nouvelles Technologies Environnementales qui a été retenu pour réaliser cette mise à jour de l'étude d'incidence pour un montant de 5 962,50 € H.T., soit 7 155,00 € T.T.C.

Cette étude d'incidence peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Libellé études   | Montant HT        | Financeurs  | Montant HT               |
|--|-------------------|---|--------------------------|
| Mise à jour de l'étude d'incidence de la STEP de Pont-Latten | 5 962,50 €        | Agence de l'eau -Loire-Bretagne - 60 %<br>Commune de Rostrenen - 40 % | 3 577,50 €<br>2 385,00 € |
| <b>Total</b>   | <b>5 962,50 €</b> | <b>Total</b>  | <b>5 962,50 €</b>        |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le marché passé pour la mise à jour de l'étude d'incidence de la station d'épuration de Pont-Latten, ainsi que son plan de financement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'autoriser Le Maire à signer le marché pour la mise à jour de l'étude d'incidence de la station d'épuration de Pont-Latten avec le cabinet NTE - Nouvelles Technologies Environnementales pour un montant de 5 962,50 € HT, soit 7 155,00 € TTC, ainsi que toutes les autres pièces y afférant,
- de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour financer à mise à jour de l'étude d'incidence de la station d'épuration de Pont-Latten selon le plan de financement de la présente délibération.

### VOTE

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Pour</b>       | <b>23</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0   |
| <b>Abstention</b> | 0   |

### Objet

**Etude technico-économique sur le transfert de la Station d'épuration de Pont-Kroazig sur le réseau de Plouguernevel ou réhabilitation de la station existante - Approbation du projet et de son plan de financement**

**Rapporteur** : Daniel CORNEE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser une étude technico-économique sur le transfert de la station d'épuration de Pont-Kroazig sur le réseau de la commune de Plouguernevel ou la réhabilitation de la station existante.

En effet, la station d'épuration de Pont-Kroazig donne des signes de faiblesse au niveau du bassin d'aération.

Suite à une consultation, c'est le cabinet NTE - Nouvelles Technologies Environnementales qui a été retenu pour réaliser cette étude technico-économique pour un montant de 6 390,00 € H.T., soit 7 668 € T.T.C. Une tranches conditionnelle n° 1 est prévue pour un montant de 2 970 € T.T.C. pour réaliser le dossier Loi sur l'eau de la station de Pont-Kroazig dans le cas où il faut revoir le document d'incidence et une tranche conditionnelle n° 2 est également prévue dans le cas où le choix de dériver les eaux usées vers Plouguernevel serait retenu. Il faudra là encore mettre à jour le dossier Loi sur l'eau pour un coût de 3 510 € T.T.C.

.../...

Cette étude d'incidence peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Libellé études   | Montant HT         | Financeurs   | Montant HT         |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Etude technico-économique  | 6 390,00 €         | Agence de l'eau -Loire-Bretagne - 60 %                 | 6 144,00 €         |
| Tranche conditionnelle n°1 - Dossier Loi Sur l'eau de Pont-Kroazig | 2 475,00 €         | Commune de Rostrenen - 40 %                            | 4 096,00 €         |
| Options : campagnes de mesures sur milieu récepteur                | 1 375,00 €         |  |                    |
| <b>Total avec tranche conditionnelle n°1 et option</b>             | <b>10 240,00 €</b> | <b>Total avec tranche conditionnelle n°1 et option</b> | <b>10 240,00 €</b> |

Ou

| Libellé études   | Montant HT         | Financeurs   | Montant HT         |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Etude technico-économique  | 6 390,00 €         | Agence de l'eau -Loire-Bretagne - 60 %                 | 6 414,00 €         |
| Tranche conditionnelle n°2 - Dossier Loi sur l'eau de Pont Ar Hant | 2 925,00 €         | Commune de Rostrenen - 40 %                            | 4 276,00 €         |
| Options : campagnes de mesures sur milieu récepteur                | 1 375,00 €         |  |                    |
| <b>Total avec tranche conditionnelle n°2 et option</b>             | <b>10 690,00 €</b> | <b>Total avec tranche conditionnelle n°2 et option</b> | <b>10 690,00 e</b> |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le marché passé pour l'étude technico-économique décrite ci-dessus, ainsi que son plan de financement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'autoriser Le Maire à signer le marché pour étude technico-économique sur le transfert de la station d'épuration de Pont-Kroazig sur le réseau de la commune de Plouguernevel ou réhabilitation de la station existante avec le cabinet NTE - Nouvelles Technologies Environnementales pour un montant de 6 390,00 € H.T., soit 7 668 € T.T.C., et selon le résultat des études débloquer la tranche conditionnelle n° 1 ou n° 2 et l'option si nécessaire ainsi que toutes les autres pièces y afférant,
- de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour financer l'étude technico-économique sur le transfert de la station d'épuration de Pont-Kroazig sur le réseau de la commune de Plouguernevel ou la réhabilitation de la station existante selon le plan de financement de la présente délibération.

#### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Pour</b>       | <b>23</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS – Patrick NINAT - Serge MICHEL - Myriam DAVID – Tomash TROCHOWSKI - Rachel OGIER – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE |
| <b>Contre</b>     | 0   |
| <b>Abstention</b> | 0   |

#### **Objet**

#### **Rapport d'information – Décisions du Maire - Délégation au sens de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

#### **Décision n° 2/2017 :**

Signature d'un contrat annuel d'entretien du Square de la Fontaine avec Paysages d'Argoat pour la somme de 4 740 € TTC.

#### **Décision n° 3/2017 :**

Signature d'un contrat annuel d'entretien des massifs devant la Cité Administrative avec Etudes et chantiers pour la somme de 4 510 € net de taxe.

#### **Décision n° 4/2017 :**

Signature de la proposition d'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf de type BERLINGO avec Citroën pour la somme de 11 206,76 € (hors malus et y compris la reprise d'une 206). Ce véhicule sera affecté aux services techniques.

Cécile LEFRESNE : Pourquoi prend-on des sociétés pour assurer l'entretien de ces espaces ?

M. le Maire : Cela coûte moins cher que d'embaucher.

Albert REGAN : Il s'agit d'espaces spécifiques et avec la gestion des congés, il est plus simple de faire appel aux entreprises.

### **INFORMATION :**

Dans le cas où le club de Badminton accède en Nationale 1 pour la saison prochaine, nous proposons que la commune soutienne le club à hauteur de 2 500 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Raymond GELEOC : Qu'en est-il du recrutement du futur responsable des services techniques ?

M. le Maire : Il s'agit d'une jeune femme qui prendra ses fonctions le 2 mai 2017.

Noël LUDE : La CCKB pourrait mettre à disposition du composte aux particuliers. On constate de plus en plus qu'il y a des barrières ici et là : devant la pharmacie et chez Le Guen.

Albert REGAN : En fait nous avons eu des demandes soit pour des travaux ou des déménagements, mais cela est momentané.

Noël LUDE revient sur le problème d'attirer des professionnels de santé à Rostrenen.

M. le Maire rappelle que c'est aux professionnels de santé de proposer une stratégie. Effectivement, on est d'accord pour pérenniser l'offre de santé sur le secteur de Rostrenen. L'association des professionnels de santé continue à travailler sur le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à la séance à 22h10.